

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-271/SG/CD portant modification de l'Etat de prévisions de recettes et de dépenses d'Electricité de Djibouti pour l'exercice 1973.

n° 74-271/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
13 février 1974

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro
25 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 289 du 28 décembre 1973 du Conseil d'administration d'« Electricité de Djibouti ». portant modification de l'état des prévisions de recettes et de dépenses de l'établissement pour l'exercice 1973 et arrêtant ledit état, en recettes et en dépenses, à la somme de: 1.254550.000 FD (un milliard deux cent cinquante quatre millions cind cent cinquante mille francs Djibouti).